

L'INDÉPENDANT

ORGANE RÉPUBLICAIN

Des îles Saint-Pierre et Miquelon

ABONNEMENT payable d'avance,

St-Pierre, un an 15 francs six mois 8 francs

Pays compris dans l'Union postale un an 18 fr. six mois 10 fr.

Pour les ABONNEMENTS et les INSERTIONS,
S'adresser, au Bureau du Journal, au GérantJOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAÎSSANT LE VENDREDI

Prix du Numéro 40 centimes

ANNONCES payables d'avance.

ANNONCES à la 4^{me} page 25 centimes

Prix minimum d'une annonce 2 fr. 50 —

RECLAMES (la ligne ordinaire) 50 —

Toutes communications doivent être remises, au plus tard, au bureau du Journal, le Mardi matin à 10 heures.

Ce journal publie les annonces judiciaires légales.

SOMMAIRE.

Dépêches Télégraphiques. — Chronique locale. — Feuille Officielle. — Lettre à M. Riottreau. — Le Conseil de l'Ordre de la Légion d'Honneur. — Le Lieutenant Gauthier. — A propos du surmenage. — Jolis vers de Coppée. — Bibliothèque populaire. — Avis aux navigateurs. — Choses et autres. — Etat-civil. — Mouvement du port. — Marées de la semaine. — Feuilletons : La Sorcière de Paris et les Blanches de Bretagne.

DÉPÉCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Les télexgrammes suivants sont publiés par l'Indépendant sous la réserve qu'il n'entend nullement se rendre garant de l'exactitude des nouvelles que ces télexgrammes renferment.

SERVICE FRANÇAIS

Paris, le 18 novembre 1887.

L'instruction relative à la substitution de lettres continue. Le fait de substitution semble établi contre MM. Wilson, Gragnon, préfet de police, et Goron, chef de la sûreté, qui cependant nient avec la plus grande énergie. On croit que des poursuites seront ordonnées.

L'enquête parlementaire est poursuivie activement. De nombreux témoins ont été entendus et de nouveaux faits révélés. L'opinion publique est très surexcitée.

La démission de M. Grévy est probable.

M. D'Andlau et Mme Rattazzi ont été condamnés. MM. Caffarel, Lorentz et Mme Limouzin ont été mis en liberté provisoire en attendant le résultat de l'instruction sur les lettres.

Paris, le 19 novembre 1887.

La chambre a autorisé à poursuivre judiciairement M. Wilson.

M. Léon Bourgeois est nommé Préfet de police en remplacement de M. Gragnon.

Paris, le 22 novembre 1887

Le Ministère a été renversé samedi par une coalition de la Droite et de l'extrême Gauche. M. Grévy a eu ensuite une longue conférence avec M. Clémenceau à qui il a offert de former un nouveau cabinet; M. Clémenceau a refusé disant qu'il ne s'agissait pas d'une crise ministérielle mais d'une crise de gouvernement. M. Goblet et M. de Freycinet ont décliné la mission de former un ministère. M. Brisson a été appelé hier soir par le Président de la République.

Paris est calme, mais la Bourse est très-agitée.

CHRONIQUE LOCALE

Nous avons dit, il y a huit jours, que notre Gouverneur ne voulait pas entendre parler de dépenses dont l'utilité est incontestable, telles que celles qui résulteraient de la construction d'écoles, de canaux, digues, etc.

S'il a eu soin de se taire sur la cal à construire, sur la digue du barachois àachever, sur la conduite à faire des eaux de l'étang du Goëland dans le réservoir du Pain de sucre, M. de Lamothe n'a pas observé la même discréption à l'égard de l'Ecole, croyant par là se débarrasser les responsabilités qu'il encourrait si une nouvelle épidémie venait à éclater dans les taudis où nous sommes condamnés à entasser nos enfants.

L'école projetée a toujours été le cauchemar de notre Gouverneur !

Le doit-elle à ce que sa construction a été décidée de préférence à celle d'une prison parfaitement inutile et qui, d'après le devis le moins dispendieux, devait coûter 76,000 francs ? ... Ce n'est un mystère pour personne que M. de Lamothe en a voulu au Conseil général de vouloir protéger nos enfants contre les épidémies, en leur donnant des classes spacieuses et bien aérées, alors que lui, Gouverneur, voulait construire, avant

tout, une petite bonbonnière pour loger ses « chers » prisonniers avec tout le luxe et le confort imaginables. Le jour où son projet de prison a été, avec juste raison, jeté au panier par le Conseil général, notre Gouverneur

S'est pris la main et donné sa parole que, lui vivant, jamais Saint-Pierre ne se bâtitrait de nouvelle école, dût la population y passer.

Pour se tenir cette parole, il fallait trouver un motif ayant des chances d'être accepté par le Ministère. Il y avait bien la question de combustibilité à mettre en avant, nos Conseillers généraux et municipaux ayant tous été unanimes pour choisir la construction en bois reconnue de beaucoup la meilleure pour notre climat?... En lui opposant l'obligation de la construction en briques ou pierres, on était certain de voir l'école enterrée, les corps élus étant forcés de reculer devant l'énorme dépense qui en résulterait.

Cette idée fut un moment la marotte de M. de Lamothe, mais il l'abandonna pour une autre plus ingénue et surtout plus sûre ; charger une commission médicale d'ausculter le plan présenté.

Cette commission a fonctionné et il paraît qu'elle a trouvé que 7 mètres cubes d'air par écolier n'étaient pas suffisants dans des classes devant contenir 30 élèves, quand les règlements, en vigueur en France depuis 1881, imposent un minimum de 4 mètres cubes. Elle a encore dû constater qu'avec 7 mètres carrés d'ouvertures en fenêtres et impostes la lumière n'entrerait pas suffisamment dans des classes qui ne sont ouvertes que de 8 heures 1/2 du matin à 4 heures du soir. Si encore cette commission s'en était tenu là, on pourrait dire qu'elle ne s'est occupée que de choses de sa compétence!... Mais non, elle est allée jusqu'à dire qu'un seul bâtiment était chose manquant de solidité, qu'il fallait une série de petits pavillons (comme celui que M. de Lamothe va se faire faire à l'Exposition de 1889, avec nos deniers bien entendu...) et son président, voulant

sans doute bien remplir son mandat, informé si les bois devant servir à la construction ne contiendraient pas des germes de maladies contagieuses!

Allons, Messieurs de la médecine, architectes, nos entrepreneurs dichante et de menuiserie, et tous ceux qui travaillent dans le bâtiment, ne vous pas sur vos brisées — et pour cause. Vous devriez agir de réciprocité vis à-vis d'eux — et non moins pour cause.

Finalement, ce rapport de la Commission médicale (rapport que nous ne connaissons que par ouï dire) doit conclure à l'impossibilité d'admettre le plan de l'école, étant donné surtout que les classes ne seront pas suffisamment éclairées.

La Commission a-t-elle trouvé était possible d'augmenter la lun dans les classes, sans toucher à la f et à la distribution du bâtiment?

Nous l'ignorons.

M. le Gouverneur a pris soin de dire que le Conseil privé avait également trouvé défectueux le plan présenté au Conseil général et adopté ensuite par le Conseil municipal.

Le Conseil privé critiquer un plan de construction quelconque!... Voilà qui est un comble!

Pour critiquer une chose, il faut au moins la connaître.

M. de Lamothe se figure peut-être que le décret qui l'a bombardé Commandant de colonie lui, simple journaliste, ancien sergent d'infanterie de marine n'ayant pas pu décrocher l'épaulette, M. de Lamothe se figure peut-être que ce même décret lui a communiqué toutes les connaissances théoriques et pratiques que devrait posséder tout homme qui veut gouverner un pays, si petit que soit ce tri-ci!

Nous avouons que cela ne nous surprendrait pas de sa part.

Il résulte donc de son discours que nous n'aurons pas d'école tant que le Conseil municipal perséverera dans son attitude de... vouloir un seul bâtiment au lieu d'une demi-douzaine et de tenir à ne

— Monseigneur, exclama-t-elle, j'avais bien entendu dire que la noblesse opprimait le peuple, mais je ne croyais pas qu'elle se dégradât à ce point d'employer la violence pour déshonorer ses enfants !

On se rappelle aussi que Jean était sorti avec la promptitude de la foudre pour aller trouver Orgas, varlet de la comtesse, et affilié des Chevaliers du gibet.

Lorsqu'il arriva à l'hôtel de Lignerolles, Orgas était parti à Rueil, pour le service de la comtesse, qui y possédait un château. Force fut donc à l'impatient jeune homme d'attendre son retour.

N'osant paraître chez Flipot, il retourna rue de la Harpe.

Le lendemain il revint à la charge ; la première personne qu'il rencontra à l'hôtel de Lignerolles, ce fut Orgas, et l'entraînant à l'écart :

— En vertu de quel ordre refuses-tu ta protection aux amis de la Sorcière ? lui demanda-t-il brusquement.

— Moi ! exclama Orgas étonné ; je vous assure, messire Jean, que je ne vous comprends pas.

— Tu m'as promis de me prêter aide et

protection, à moi et aux miens ?

— C'est vrai.

— Pourquoi n'as-tu pas empêché Raoul de Lignerolles de m'enlever ma fiancée ?

— Votre fiancée ?

— Tu dois tout connaître, puisque tu es membre participant.

— Votre fiancée ! répéta encore machinalement Orgas.

Puis, comme frappé d'une idée subite.

— Serait-ce cette jeune fille qu'on a fait disparaître au banquet de Louis XII ?

— Elle-même.

— Oh ! pardon ! messire Jean ! j'ignorais que cette jeune fille vous fut chère, sans cela...

— Achève.

— Pensant que ce n'était qu'un caprice du comte... c'est moi-même qui ai choisi la cachette.

— Et cette cachette, où se trouve-t-elle ?

— Derrière les terrains de Saint-Lazare... c'est le bouge de La Torquade.

— En quelle chambre a-t-on placé Marceline ?

FEUILLETON DE L'INDÉPENDANT.

N° 28

LA

SORCIÈRE DE PARIS.

Par TURPIN de SANSAY.

XI.

Le Bouge de la Torquade.

Ce que tu m'as fait ! tu as allumé dans mon âme un brasier qui me dévore, et lorsque je me suis abaissé jusqu'à toi, c'est le dard aux lèvres que tu m'as accueilli !... Marceline, dussent tous les démons de l'enfer se déchainer contre moi de gré ou de force, tu seras ma maîtresse !

Marceline se redressa d'un bond.

dépenser que 70,000 francs au lieu de 120.000.

C'est entendu.

Il en sera de l'Ecole comme de la Digue et des travaux urgents, du moins autant que notre colonie aura M. de Lamothe à sa tête. Rien, absolument rien, n'a été fait depuis l'arrivée de ce Gouverneur, ce qui ne l'a pas empêché de dépenser plus que ses prédecesseurs.

M. de St-Phalle avait laissé la digue en bonne voie d'achèvement : le Conseil général vote à M. de Lamothe une somme assez ronde, 20,000 francs, dans le but d'y être employée. Nous savons tous que pas une seule pierre n'a été ajoutée à la ligne et cependant la plus grande partie de nos 20,000 francs a disparu.

Comment ?... Nous l'ignorons et nous ne serions pas étonné que M. de Lamothe ne fut pas mieux renseigné que nous.

Ce Gouverneur modèle accuse le Conseil général de dépenser mal à propos, et cette accusation ressort de son discours.

« Vous voyez une paille dans l'œil de votre voisin, M. le Gouverneur, mais vous n'apercevez pas l'énorme pourtre qui est dans le vôtre. Si, sur votre chemin vous rencontrez un contribuable ayant son franc-parler, il vous dira que, depuis 20 ans, il n'a jamais été dépensé autant mal à propos que sous votre courte administration. Il vous a été voté des fonds de tous les côtés par des Conseillers qui ont eu le tort de se laisser séduire par vos belles promesses. Qu'en reste-t-il ?»

M. le Gouverneur a pris la peine de nous assurer que, grâce à la « bienveillante autorisation » du Département, il se rende en France pour indiquer mesures à prendre dans l'intérêt du bien-être de nos pêcheries. Nous la connaissons la bienveillante autorisation et savons qu'elle signifie que le Département est comme les St-Pierriais : il usera des services de M. de Lamothe et lui demandera certainement pas vis sur les mesures à prendre pour intérêt de nos pêcheries car cette fonction est pour lui, comme celles des constructions, tout à fait en dehors de sa compétence.

CLODION.

FEUILLE OFFICIELLE du 19 Novembre 1887.

Par décision du Chef du service administratif de la Marine, en date du 4 novembre 1887. M. Massel, magasinier de 4^e classe, a été appelé à continuer ses services au détail des Hôpitaux.

AVIS D'ADJUDICATION.

Il sera procédé le mardi, 6 décembre 1887, à 2 heures du soir, dans le Cabi-

net du Chef du service de l'intérieur, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, de la fourniture d'objets de ferronnerie et quincaillerie nécessaires au service local, du 1^{er} janvier 1888 au 1^{er} janvier 1890.

Les offres datées et signées devront être établies dans la forme suivante :

« Je soussigné (nom et prénoms en toutes lettres), demeurant à ... et faisant élection de domicile à ... m'engage envers le Chef du service de l'Intérieur à fournir les articles détaillés au cahier des charges (au prix de base, ou à raison d'un rabais de tant pour cent sur les prix de base).»

« Je déclare avoir une parfaite connaissance du cahier des charges et des conditions générales arrêtées par le Commandant de la colonie en Conseil d'administration, sous la date du 3 mai 1876.»

Elles seront présentées sous pli cacheté portant en suscription l'objet de la fourniture.

Le cahier des charges et conditions relatives à la dite fourniture est déposé au 1^{er} Bureau (Approvisionnements et Travaux) où le public peut en prendre connaissance.

PROTESTATION CONTRE LE «BAIT BILL»

GRANDE PÉTITION DES PÊCHEURS de Plaisance, des baies de Fortune et de l'Ermitage.

On lit dans «l'Evening Telegram» en date à St-Jean (Terre-Neuve) du 24 octobre 1887 :

« Nous avons actuellement sous les yeux à l'encontre de la mesure impolitique prise par nos assemblées locales au cours de la dernière session et connue sous le nom de «Bait Bill», une protestation des plus énergiques, émanant des pêcheurs de Plaisance et des baies de Fortune et de l'Ermitage. Cette protestation a pris la forme d'une pétition monstre «monster petition» adressée au Gouvernement de Sa Majesté, et le priant de rapporter le «Bill» dont s'agit. Ceux qui, dès les premiers jours du mois de Mai, avaient eu l'idée de protester contre le «Bait Bill» et voulaient assurer le succès de cette protestation, supposaient qu'avant que ce «Bill» fût revêtu de la sanction de la Reine, ils avaient le temps de recueillir suffisamment des signatures et de faire parvenir leurs doléances dans la Métropole. L'événement leur a donné tort. Grâce aux rapports erronés de nos députés locaux, rapports appuyés par leurs deux délégués alors à Londres, où ils se trouvaient, l'un pour solliciter une décoration et l'autre, à l'instar de Sancho Pansa, pour obtenir un gouvernement quelque part, la sanction de Sa Majesté a été obtenue «prématurément», c'est-à-dire sans

que le Gouvernement Impérial ait pris le moindrement en considération les vœux des pêcheurs intéressés et même sans que ces vœux aient été portés à sa connaissance.

« Agir de la sorte, c'était, nous ne craignons pas de le dire, agir d'une façon déloyale relativement aux intérêts de la population de Terre-Neuve, en général et aux intérêts plus spéciaux des pêcheurs des baies de Plaisance et de Fortune qui comptent parmi les districts les plus actifs de la colonie. Le gouverneur en foït lorsque ce «Bill» a été voté : savait parfaitement que ceux qui l'appuyaient n'avaient pas, du moins en cette matière, la confiance de ceux qu'ils disaient représenter, et il eût dû appeler sur cette partie l'attention du Gouvernement. Il eût dû lui faire connaître, disons-nous, que le but que visaient à atteindre les partisans de cette mesure était simplement de donner à quelques-uns de leurs amis un monopole sur le trafic de la boîte pour ruiner des milliers de pauvres pêcheurs dont le commerce de la boîte est la ressource unique qui leur permette de vivre, eux et leurs familles.

Si les Assemblées locales s'étaient uniquement préoccupées de trouver le moyen de «régulariser» la vente de la boîte, au lieu de l'interdire d'une façon absolue il leur eût été très facile de faire trèspromptement de nos larges une branche importante de notre commerce au lieu de cela, les autres assemblées ont fait de mauvaise lessigne et ont fait de leur mieux pour river la population d'une industrie qui n'était très-profitable. Loin de mettre en terme à la dépopulation de Terre-Neuve, la mesure prise par le chef du cabinet Thorburn ne fera que l'accroître davantage et la rendra aussi générale que possible.

Un paragraphe de la pétition en question actuellement revêtue de 600 signatures environ, est conçu dans les termes suivants :

« Les soussignés démontrent respectueusement que leurs intérêts seront très-gavement lésés si le Gouvernement de Sa Majesté donne sa sanction à une mesure pleine de dangers pour nos intérêts vitaux, et tendant en outre à méconnaître les droits que les traités internationaux ont, de temps immémorial, accordé aux Français, nos voisins et amis. Les soussignés ont actuellement avec les Français et les Américains un commerce d'exportation qui n'est pas inférieur à UN DEMI MILLION DE DOLLARS, et si on les empêche de continuer ce commerce, leurs intérêts se trouveront ruinés.

Propriété de M. Fleurens, ministre des affaires étrangères, vient d'adresser la lettre suivant à M. Riotteau député de la Manche.

Paris, le 29 octobre 1887.

Monsieur le Député.

Lord Salisbury vient de répondre aux démarches que notre ambassadeur à Londres avait faites auprès de lui, à diverses reprises conformément à mes instructions et en vue de connaître la décision définitive du gouvernement britannique au sujet du Boët Act de Terre-Neuve. Aux termes de cette notification, la loi en question a reçu la sanction royale et sera mise en vigueur par le gouvernement de Terre-Neuve pour la prochaine saison de pêche.

Il résulte, d'autre part, des informations envoyées par le gouverneur de cette île, que les sujets anglais pourront, sur toute l'étendue du French Shore, pêcher et vendre sur place la boîte, mais qu'ils ne pourront l'exporter soit à Saint-Pierre soit ailleurs.

Conformément au désir que vous aviez bien voulu m'exprimer, je m'empresse de vous communiquer ces informations qui viennent de m'être adressées par notre chargé d'affaires à Londres.

Agitez, monsieur le Député, les assurances de ma haute considération.

FLOURENS.

Le Conseil de l'ordre de la Légion d'Honneur

Les tristes affaires, qui, à si juste titre, émouvent le pays, auxquelles se trouvent attachés, malheureusement, les noms de deux généraux de notre armée (sans que celle-ci, toutefois, puisse en ressentir la plus légère éclaboussure), devraient attirer l'attention publique sur le Conseil de l'ordre de la Légion d'Honneur.

Si le Conseil de cet ordre national remplissait ses devoirs de surveillance, de contrôle, d'examen des titres des candidats à cette haute distinction honorifique, on se demande, en vérité, comment de semblables abus pourraient exister.

Imaginez, par la pensée, toutes les agences interlopes de distributeurs de décorations quelconques, françaises ou étrangères : ajoutez encore les hautes influences d'hommes indignes et en relation avec des tripoteurs, voulant également, — moyennant salaire. — contribuer à cette sale besogne, ils ne parviendront jamais à créer, à leurs dapes ou à leurs protégés, des titres quelconques ; alors, s'il n'y a aucun titre, comment le grand chancelier et son Conseil accomplissent-ils leur mandat ?

Un journal qui compte 900,000 lecteurs a révélé, de samedi 15 octobre, des faits de la plus haute gravité.

Il est impossible que des faits de cette nature ne soient pas l'objet d'une enquête publique. Il faut, non seulement, que ces légionnaires soient rayés des

— Derrière la maison ; le réduit a vu sur une cour environnée de murs.

— Et me réponds-tu que Raoul n'a encore exercé aucun acte de violence ?

— Pour ça, je crois que vous pouvez être tranquille... Ce matin, le comte était triste, et il n'a pas l'habitude d'être ainsi lorsqu'on lui a accordé ce qu'il désire.

— Bien ; adieu. Une autre fois, réfléchis davantage avant d'agir.

— Voulez-vous que je vous accompagne, messire ?

— C'est inutile.

— La seule explication que je puisse vous offrir de ma faute involontaire, c'est de vous aider à force le bouge.

— Merci. Le bouge de La Torquade, dis-tu ?

— Oui ; derrière les terrains de Saint-Lazare.

Jean Hurrel, hâtant le pas, traversa les rues qui commençaient à se tracer sur le Marais, monta le faubourg Saint-Denis et arriva sur le terrain de Saint-Lazare, qu'il traversa sans même voir que quelques sal-

timbanques, entourés d'un rare public qui écoutait leurs parades, le saluaient de loin comme une personne de connaissance.

Ces saltimbanques faisaient partie de la bande des Chevaliers du gibet.

Le jeune homme atteignit les masures qui parsemaient la colline au delà du terrain des moines, s'informa du bouge de La Torquade à un homme du peuple, et gagna le domicile de la mégère sur lequel il se livra tout d'abord à un scrupuleux examen, que la nuit venue lui rendit plus difficile.

Le bouge se composait d'un rez-de-chaussée et d'un étage, dont les croisées étaient rendues inabordables par des barreaux de fer.

Frapper à la porte eût été chose inutile et maladroite.

Jean tourna donc la maison et aperçut la cour dont lui avait parlé Orgas.

— C'est là, pensa-t-il en poussant un soupir, c'est là que se trouve Marceline !... A tout prix il faut que je franchisse ce mur ! Il commença dès lors à examiner de quel façon il pouvrait s'y prendre, lorsqu'il

entendit marcher à une proche distance. Il se blottit à un angle du mur et écouta.

Deux hommes s'avancèrent en silence ; ils portaient une longue échelle qu'ils appliquèrent contre le mur même à côté de l'angle où s'était retiré Jean Hurrel.

Ce dernier, craignant qu'un second complot d'enlèvement ne fût tramé contre sa fiancée, se montra subitement, la dague au poing, et enjoignit de descendre sous peine de mort, à celui des deux hommes qui déjà gravissaient l'échelle.

L'homme descendit en effet, et, armé de son poignard, s'élança sur Jean Hurrel.

Mais au même instant il recula :

— Le fils de Maguelonne ! dit-il en se dé couvrant.

Jean reconnut Eustache, qui tenait la promesse faite à la Sorcière de délivrer la jeune fille, dont il avait été involontairement le premier ravisseur.

Il fut décidé que le lieutenant attendrait au dehors pendant que Jean pénétrerait au moyen de l'échelle, dans l'intérieur de la maison.

En effet, ce dernier monta sur le mur, sauta dans l'intérieur de la petite cour, etc. Nous avons vu comment il arriva à temps pour empêcher le déshonneur de Marceline.

Lorsque la jeune fille fut remise un peu de la secousse qu'elle avait éprouvée, son sauveur pensa de nouveau au comte et à la punition qu'il pourrait lui infliger pendant qu'il le tenait en son pouvoir.

Il regarda autour de lui ; Raoul avait disparu.

Lorsque ce dernier étourdi d'abord de sa chute, alla se relever pour punir l'insolent qui osait porter la main sur lui, une voix murmura à son oreille :

— Venez, venez, monsieur ; ils sont en nombre il vous tueront !

Raoul se retourna et vit la Torquade qui, à travers unboiserie nobile, lui donnait ce conseil. Il en profita sur le champ, et la boiserie s'étant refermée sur eux, on comprendra pourquoi Jean Hurrel ne retrouva plus le comte, qui était caché dans le bouge jusqu'au lendemain matin, et paya grassement à la mégère sa généreuse hospitalité. À suivre,

magiques, mais que leurs noms figurent en lettres d'or, à côté de ceux de leurs protecteurs.

Un mot, les dossiers dont il est question relatifs à :

la décoration du tonnelier,
à celle de l'homme funèbre,
à celle du fourrager,
à la patente de M. Z.,
sont rendus publics.

Si les faits sont faux, le gouvernement et le grand chancelier ont le devoir de le déclarer, à haute voix, dans les colonnes du *Journal officiel*.

Si tout est malheureusement vrai, il faut que la Flotte de la Légion d'Honneur soit repeuplée de nouveaux gardiens, depuis la tête jusqu'au dernier membre du Conseil de l'ordre.

Si on ne faisait rien, tous les légionnaires devraient porter le deuil et garder leurs décorations dans les étuis, jusqu'à ce que la purification et le lessivage indispensables aient été faits par d'autres, dans des temps meilleurs.

Le Granvillais.

LIEUTENANT GAUTHIER

EPISODE DE LA GUERRE DE CRIMÉE

par

JOSÉ DE CAMPOS

Suite

Le prince le fit apporter près de lui, et après avoir donné quelques ordres, lui demanda :

— Que me voulez-vous et pourquoi vous pastiré sur moi ?

— Je le pouvais pas.

— Qui vous en a empêché ?

— Le devoir.

— Je ne vous comprends pas.

— Ceci vous le fera comprendre, dit le Français, déboutonnant sa tunique, et présentant au Général une lettre, un médaillon et un petit écrin.

— Que signifie ? dit le Prince, prenant les objets avec surprise.

— Voyez.

— Mon portraitet celui de Madeleine ? s'écria le Russe, examinant le médaillon. Puis avec stupeur, ouvrant l'écrin.

— La bague que je lui ai donnée le jour de nos fiançailles ?

Mais, d'où tenez-vous ceci ?

— Lisez.

orsque le Prince eut parcouru la let-

tre, vous êtes ?

Nicolas Gauthier.

votre mère ?

Je pour vous.

n'est pas vrai, elle s'était mariée autre.

mère ne s'est jamais mariée, elle toujours aimé, votre mère est le n'elle ait prononcé. Continuez à

ment, le Général reprit la lit désespérément en embras-

sant avec passion le médaillon :

— C'est vrai.... Je savais bien que ma Madeleine bien-aimée ne pouvait être parjure. Pauvre et digne femme !

Puis à Gauthier :

— Comment m'avez-vous reconnu.

En entendant prononcer votre nom.

— C'est pourquoi vous avez baissé votre arme ?

— Oui, un fils ne tue pas son père, fut-il son ennemi.

— Et vous avez voulu qu'un père tuât son fils ?

— C'était le destin.

— Mais non, mon fils, non, tu ne mourras pas, tu vivras, je te veux, die le Russe avec tendresse et autorité à la fois.

— Le ciel veut le contraire. Adieu mon père, je vous ai vu une seule fois dans ma vie ; je suis content, et je vous aime.

Le Sous-Lieutenant Gauthier fit un effort pour se relever, sourit au Prince, sa tête retomba sur le sol, ses yeux se fermèrent.

Il était mort.

Mon fils.... mon enfant.... réponds-moi, s'écria le Prince avec désespoir, se penchant sur le corps inerte du jeune officier.

— Mort !.... mort !.... répéta-t-il se soulevant avec effroi.... Mort, et tué par moi !.... Nicolas I^e, qu'as-tu causé ?....

Mère.... Mère.... qu'as-tu fait !....

Oh ! fatalité... fatalité !

Après quelques instants d'accablement muet, le Général se pencha vers son fils, l'embrassa pour la première et la dernière fois, monta à cheval, et s'élança vers le lieu du combat, où Français et Russes faisaient un carnage effroyable.

— Prince, Prince ! que faites-vous, lui cria un officier français, le voyant dans la mêlée comme un fou.

— Je veux la mort !... J'ai tué mon fils !... Je ne puis plus vivre.

Il n'acheva pas, une balle vint le frapper en plein cœur, et il tomba pour ne plus se relever.

— Le père n'a pas tardé à rejoindre le fils. Qui dira qu'il n'y a pas une Providence ! s'exclama l'officier, et il courut à la tête de ses hommes.

Pendant quelques instants, la victoire resta incertaine, puis les Français eurent le dessus et les Russes durent se réfugier à Sébastopol qu'ils avaient essayé de délivrer.

Lorsque le Maréchal Canrobert visita le champ du combat, il demanda :

— Où est cet officier de la Légion étrangère, qui s'est battu avec tant de bravoure ?

— Il est tombé près de la tranchée, lui fut-il répondu.

Le Commandant en chef dirigea son cheval vers l'endroit indiqué, et ordonna à un chirurgien d'examiner l'officier qui gisait sur le sol.

— Il est criblé de coup de baïonnette, mais il n'est pas mort, répondit le docteur.

— Qu'on apporte ici un autre officier du même corps, que j'ai vu tomber de l'autre côté de la tranchée, là bas, à gauche, désigna le Maréchal.

Et comme, une fois amené, on lui dit qu'il avait cessé de vivre, il hocha la tête d'un geste douloureux, et dit :

— C'est dommage.... c'était un soldat !

Comment se nomme-t-il ?

— Nicolas Gauthier.

— Et le blessé ?

— Félix Saussier.

Le Commandant en chef fit mettre son armée sur les rangs, et faisant présenter les armes, il détacha la Croix de la Légion d'honneur qu'il portait sur sa poitrine, et la plaça sur celle du Lieutenant Saussier :

— Voilà la récompense décernée aux braves.

Portez-la avec orgueil, car vous l'avez bien méritée.

Puis prenant une autre croix sur la poitrine d'un des officier qui faisaient partie de son État-Major, le Maréchal la posa sur le corps du Sous-Lieutenant Gauthier :

— Si vous ne la portez pas sur la terre vous la porterez dans la tombe ; elle est à vous, vous l'avez vaillamment gagnée.

Après que les troupes eurent défilé, devant le mort et le blessé, le Commandant salua de son épée les deux héros, l'un mort trop tôt, et l'autre qui devait devenir un des plus brillants généraux divisionnaires de la France. Puis il s'éloigna, fort ému, mais très satisfait de la victoire, ignorant le triste drame qui s'était passé non loin de lui.

En souvenir de son ami Nicolas Gauthier, et du Prince Porthikopoff ;

En souvenir aussi de l'excellent accueil qu'il reçut du Commandant de la première ville russe de la frontière d'Allemagne, le Général Baron de Vrangel et de ses officiers, lorsque, Colonel du quarante et unième de Ligne, il fut envoyé après la capitulation de Metz, prisonnier de guerre à Gardenez, d'où il s'échappa ; — le Lieutenant Saussier, actuellement Général de Division, commandant le gouvernement militaire de Paris, a conservé une grande estime pour les officiers russes et il est heureux de la leur témoigner chaque fois que l'occasion s'en présente.

FIN.

A PROPOS DU SURMENAGE

Le surmenage qui a fait l'objet de maints articles ces derniers temps devrait être largement étudié, afin qu'on en tire une arme saine contre la routine classique et la façon générale anti-hygiénique et anti-rationnelle dont sont comprises les études qu'on enfourne dans le cerveau fatigué des enfants garçons ou filles.

Au lieu de déduire des observations qu'on a pu faire sur maints bacheliers, devenus crétins à peu près, ou sur maints élèves surmenés des écoles (lesquels n'ont rien de plus pressé, pour se remettre physiquement et intellectuellement, que d'oublier ce qu'ils ont appris) ; au lieu disons-nous, de déduire de ces observations la certitude qu'il y a à accomplir dans l'enseignement des réformes profondes, on a tourné ingénieusement

contre les jeunes filles, qui tendent à prendre par la science leur rôle dans la société, le couteau à deux tranchants. On a occupé l'opinion des aspirantes institutrices énervées, disait-on, par un travail en dehors des aptitudes intellectuelles de leur sexe, des étudiantes, lesquelles en général se portent mille fois mieux que les étudiants et pour cause.

Nous sommes heureux de donner ici, comme un argument de plus à la nécessité de l'instruction pour les femmes, le résultat que la doctoresse américaine Lucie Hall, médecin du *Vassar College* a obtenu de l'enquête qu'elle vient de faire sur l'influence hygiénique des fortes études chez les femmes.

« Cent soixantequinze familles étudiées ont donné une moyenne de 3,2 « enfants. Or, celles de ces familles qui dépassaient le plus cette moyenne présentaient presque toutes des mères qui avaient reçu une éducation très soignée et même parfois exceptionnellement élevée. L'expérience de la doctoresse Hall lui a démontré que, dans les collèges, la santé des jeunes personnes est particulièrement bonne, et même va grandissant avec le cours des études. A ce sujet, elle cite les paroles suivantes de M. Bascom, directeur de l'Université de Wisconsin : « La santé des jeunes personnes ne s'altère point chez nous ; c'est tout le contraire... Je remarque depuis longtemps qu'une jeune personne qui se sépare de la société et qui se livre judicieusement aux travaux du collège est dans des conditions bien meilleures pour sa santé que la grande majorité de son sexe. »

L'existence oisive des femmes et des jeunes filles riches, et la vie torturée physiquement et moralement des ouvrières manuelles viennent apporter le témoignage évident des altérations forcées que subit dans notre société actuelle la santé normale de la femme. Dans la science à acquérir est donc, pour l'élément féminin, le bien-être corporel et l'indépendance intellectuelle et morale. Qu'on se le dise !

POTONIE-PIERRE.

JOLIS VERS DE COPPÉE

On annonce une prochaine publication de Marcel Legay, le compositeur dont le recueil : *Toute la gamme*, a eu l'an dernier tant de succès.

La nouvelle série de morceaux de M. Legay a pour titre : *Rondes du râtel de carreau* ; ce sont dix chansons pour enfants écrites dans un mode de simplicité mélodiques sur des vers de Georges Auriol. Une préface en vers, de François Coppée, et des dessins coloriés de Steinlein achèveront d'assurer l'attrait de cet album.

Nous sommes heureux de pouvoir offrir

fera réussir notre projet.

— Mais tu sais, marquis, que le meilleur moyen de se rendre Dieu favorable, c'est encore de surveiller soi-même les hommes. Le danger vient d'en bas.

— Qui avons nous à craindre ?

— Le comte d'Estaing.

— Il couche à cinquante mètres du roi, dans la deuxième chambre à gauche du couloir ; il est impossible qu'il entende rien de ce qui va se passer : d'ailleurs entendrait-il, que, lorsqu'il arrivera, le coup sera déjà fait.

— Tu sais que sa chambre communique avec celle du roi.

— Oui, par un corridor de soixante pieds de long.

— C'est bien peu.

C'est suffisant pour que si, par hasard, Sa Majesté faisait du bruit et si Prosper manquait son coup, il aurait encore le temps de se sauver en franchissant le balcon comme il est convenu.

— Mais si le roi crie.

— Eh bien ?

— Que ferons nous.

— Nous accourrons, parbleu, mais avec assez de lenteur pour que Prosper puisse s'enfuir et au besoin pour qu'il puisse frapper un nouveau coup qui enlèvera au roi toute nouvelle envie d'appeler à son secours.

(A Suivre)

ETON DE L'INDÉPENDANT

LES

WCS DE BRETAGNE

Par JEAN-BERNARD

XI.

EST PLUS LONGUE QU'UN POIGNARD.

heures et demie sonnèrent à l'horloge-Dame.

entendu ? demanda le marquis à s-Crance.

? fit celui-ci !

et demie,

ce n'est que la demie de onze

tu bien sûr ?

Absolument ; du reste tiens :

Et le baron sortit une montre de la poche de sa calotte et s'approchant de la veilleuse qui vaillait posée sur un guéridon, il mon-

tra l'heure à M. de Chantelal.

— Tu as raison. Le temps est bien long.

— Encore une heure et demie à attendre.

— C'est en effet pour une heure.

Il se fit quelques instants de silence, durant lesquels les deux gentilshommes, les jambes croisées, demeurèrent assis sur leurs fauteuils, mais très agités, comme auraient pu s'en apercevoir un observateur qui aurait été admis à les voir de près.

Enfin, se levant le premier, le marquis alla s'accouder au balcon qui donnait sur la rue ; un moment après le baron alla le rejoindre.

— Tout dort, fit le marquis.

— Oui, peut-être dans tout Versailles, il n'y a que trois hommes qui soient debout à cette heure : ton breton dans son alcôve, toi et moi.

A ce moment M. de Chantelal aperçut la croisée, derrière laquelle brillait la lumière dont nous avons parlé.

— Oh ! oh ! fit-il.

— Quoi donc ?

— Regarde,

Et du doigt il montra à son ami la fenêtre derrière les rideaux de laquelle on apercevait très distinctement la silhouette d'une femme passant et repassant.

Maintenant nous voilà au moins quatre à veiller dans cette bonne vieille ville de Versailles.

— En effet.

rir à nos lecteurs la primeur de la pré-
face :

Petits enfants, voici des rondes.
Qu'il dure peu, l'âge innocent,
Qui, seconant ses boucles blondes,
Chante en dansant !

Formez vos rondes ! Cueillez l'heure !
Il vient à pas précipités,
Le temps où l'on chancelle et pleure.
Dansez, chantez !

Chantez ! Votre voix, où, sans crainte
Le rire agite ses grelots,
Deviendra grave pour la plainte
Et les sanglots.

Dansez, jeunes âmes en fête !
La poussière que, sans remords,
Vos pieds font s'envoler, est faite
Avec les morts.

Mais vous n'en savez rien encore.
Chers petits enfants, jouissez
De votre fugitive aurore.
Chantez, dansez !

FRANÇOIS COPPÉE.

BIBLIOTHÈQUE POPULAIRE

Une nouvelle bibliothèque populaire à 0 fr. 10 c. le volume vient de faire son apparition.

La *Bibliothèque du Réveil* (1), est appelée à un pareil succès, parce qu'elle comble une lacune contre laquelle réclamait depuis longtemps la tendance générale vers la vulgarisation littéraire à bon marché.

Le premier volume, *Maison brûlée* (2) par Potonié-Pierre, est un drame psychologique, écrit dans ce style réaliste et vécu devenu de nos jours une nécessité pour le public artiste. La profondeur s'y allie d'un bout à l'autre à la sensation essentiellement poétique et forte, présentée sous des aspects bien différents.

La lecture de la *Maison brûlée* repose, malgré la note émue qui s'attache aux personnages, lesquels ne forment qu'un avec le milieu ambiant. Tout l'intérêt est dans le drame lui-même, tracé largement et d'une façon poignante ; la sérenité de la nature qui embrasse tout, recouvre de son voile le coupable avec les joyeux, le déshérité de la vie et de la conscience avec les rudes travailleurs et avec les animaux indifférents.

XAVIER DE MAUPRIN.

Avis aux navigateurs. — Il a été planté sur le bord du grand quai du Havre, un mât destiné à servir d'amer aux grands steamers entrant dans le port, pour leur faciliter de suivre la direction du chenal.

Ce mât portera un feu de couleur pendant la nuit ; il doit remplacer celui qui est élevé actuellement devant l'hôtel de l'Amiraute.

CHOSES ET AUTRES

Extrait d'un interrogatoire en cours d'assises.

LE PRÉSIDENT, à l'accusé. — Vous avez, du reste, assez mauvais antécédents. Avant le crime dont vous avez à répondre devant la justice il y a, dans votre vie déjà deux actes de violence. D'abord ! vous avez épousé une veuve...

L'ACCUSÉ. — Épouser une veuve, acte de violence ? Oh ! monsieur le président, m'est avis qu'vous exagérez !

×

La petite baronne de G... attendant du monde à dîner, donne à Jean l'ordre de chauffer la salle avant l'arrivée des convives,

— A combien de degrés, madame ? — Il ne fait pas encore bien froid, quinze degrés suffiront.

— Quinze degrés ! mais vous serez dix-huit à table !

— Eh bien qu'est-ce cela fait ?

— Ça... ça fait pas même un degré par personne, madame, et que tous vos invités seront gelés !

×

Entre amis :

— Je voudrais me marier.
— C'est facile.
— Trouvez-moi donc cela.
— Comment voulez-vous la jeune fille ?
— Je la voudrait pure.
— Ivrogne, va ! ...

×

Madame X... fait une chute peu grave dans l'escalier, se relève aussitôt, et, tout en se rasant, dit à son domestique accouru au bruit :

— As-tu vu mon agilité, Jean ?
— D'am oui, M'me, mais je n'savais pas que ça s'appelait comme ça.

×

Fumitowski se présente chez un marchand de meubles, pour acheter une bibliothèque. On lui présente différents modèles dont aucun n'a le don de le satisfaire.

— Mais quel meuble voulez-vous donc ? lui demande le fabricant.

— Je vais vous dire, j'aurais besoin d'une bibliothèque pour *livres sterling* !

×

Annonce cueillie dans un journal belge.

Une demoiselle désire céder un divan, presque neuf, pour la somme de 60 francs. Consentirait même, s'il le fallait absolument, à perdre quelque chose dessus.

×

Un premier président de la cour de Bordeaux avait fait placer au-dessus de la porte de son cabinet, quatre P signifiant :

Pierre Pontac, premier président.

Surprenant un jour certain plaideur campagnard en train de les regarder — après avoir attendu plusieurs heures son tour d'audience :

— Eh bien, mon ami, lui dit-il, que pensez-vous de ces P ?

— Ma foi, monsieur, répliqua le paysan, je ne comprends que trop ce que cela veut dire : Pauvre plaideur, prends patience.

×

Dans un atelier.

Un joli modèle à son peintre :

— Voyons, mon ami, mets-moi au moins une feuille de vigne...

— Ce tableau est pour le Salon...

— Alors, n'en mets pas ; on te le refuserait.

×

Une gazette pieuse publie dans un article sur les femmes, la façon dont elles sont appréciées par les écrivains religieux.

St-Bernard a dit : La femme est l'organe du diable.

St-Augustin : La femme est l'augmentation du péché.

St-Jean Chrysostome : De toutes les bêtes féroces, il n'en est pas de plus dangereuses que la femme.

St-Cyprien : La femme est une glue envenimée.

St-Paulin : Il n'y a pas de femme bonne.

Le R. P. Achille de Barbantane : La femme voilà le grand empire qui tyrannise la nature.

Le P. Joly, capucin : Avec la femme on devient fou.

Est-ce donc par expérience que les saints ont jugé ainsi ? ...

Etat-civil de Saint-Pierre

Du 9 au 23 novembre 1887.

Naisances.

Curet, Fernande-Emilie, fille de Curet, Victor-Emile, forgeron et de Gaillard, Marie-Ange, sans profession, route de Gueydon. — Hardy, Gustave-Jean-Marie-Alexandre, fils

de Hardy, Edouard-François-Marie, armateur et de Bouffaré. Ernestine-Françoise, sans profession, rue du Barachois. — Carré Lucien-Hyacinthe-Joseph, fils de Carré, Lucien-Joseph, tonnelier, et de Marty, Alexandre, sans profession, rue Granchain. — Disnard, Xavier-Charles, fils de Disnard, Charles-Xavier, marin et de Vigneau, Eugénie-Mathilde, sans profession, rue Granchain. — Barbedienne, Marie-Eugénie, fille de Barbedienne, Pierre, marin et de Desrible, Emilie-Virginie, sans profession, rue Granchain. — Simon, Louis-Jean-Marie-Gustave, fils de Simon, Jean-Marie-Louis, commis-négociant, et de Lefèvre, Emma, sans profession, rue de l'Hôpital. — Lebreton, Olivier-Emile, fils de Lebreton, Emile, négociant et de Quinette, Julia-Pauline, sans profession, rue Granchain. — Portais, Louise-Marie-Alexandrine, fille de Portais, Louis-François, horloger et de Rainfroy, Zoé-Marie, sans profession, rue Félix. — Grezel, Marie-Marguerite-Sophie, fille de Grézel, Eugène et de Slaney, Marie, sans profession, rue Granchain. — Le Saux, Joseph-Marie-Honoré, fils de Le Saux, Jean-Marie, tonnelier et de Gauthier, Emilie-Adelaide, sans profession, rue Boursaint.

Publications de mariage.

Etxoan, Etienne, infirmier, avec demoiselle Oyhamboure, Emilie-Noël, sans profession. — Godon, Louis-Jeanie-Marie, matelot des douanes, avec demoiselle Regnier, Marie-Louise, sans profession. — Cormier, Alfred-Onésime, marin, avec demoiselle Lafitte, Joséphine, sans profession. — Devain, Joseph, marin, avec demoiselle Bourgeois, Marie, sans profession. — Chesnel, Joseph-Victor, marin, avec demoiselle Lebrun, Marie-Augustine, sans profession. — Desroches, Alexandre, maître cordonnier, avec demoiselle Kirby, Rachel, sans profession. — Laurent, Jean-Marie, dit Mortel, charpentier, avec demoiselle Grosvalet, Jeanne-Marie, sans profession. — Gautier, Joseph, Emile, boucher, avec demoiselle Carré, Victoire-Pauline, sans profession. — Moussard, Léonce, maçon avec dame Edwards-Virginia veuve Grosvalet, François, sans profession.

Mariages.

Salomon, Charles-Marie-Alméïde-Auguste, commis-négociant, avec demoiselle Lamusse, Anne-Marguerite, sans profession. — Bonnieul, Joseph-Martin, marin avec demoiselle Miler, Elisabeth-Anne, sans profession. — Desroches, Alexandre, maître cordonnier, avec demoiselle Kirby, Rachel, sans profession. — Cormier, Alfred-Onésime, marin, avec demoiselle Lafitte, Joséphine, sans profession. — Ponée, Louis, maître voilier, avec demoiselle Iraola, Jeanne-Joseph, sans profession.

Décès.

Beloir, Florentine-Honorine, veuve Planté François, sans profession, âgée de 50 ans, née à St-Pierre. — Slaney, Joseph, âgé de 1 an, né à St-Pierre. — Desgrange, Augustine-Anne, marin âgé de 54 ans, né à Champcervon, (Manche).

MOUVEMENTS du port de Saint-Pierre

BATIMENTS DE COMMERCE ENTREES.

Novembre.

	SORTIES
12 (Baie de Fortune). George Foote g. a. c. S. Patter, avec lest.	
(Cap Breton). Lady Franklin, g. a. c. Lead, avec lest.	
15 (Baie de Fortune). Ste-Claire, g. fr. c. Nicol, avec foin pour M. Jh. Clément.	

Novembre

SORTIES

12 (Baie de Fortune). George Foote g. a. c. S. Patter, avec lest.	
(Cap Breton). Lady Franklin, g. a. c. Lead, avec lest.	
15 (Baie de Fortune). Ste-Claire, g. fr. c. Nicol, avec foin pour M. Jh. Clément.	
17 (Granville). Mercure, b.-g. fr. c. Legardinier, avec 9,115 k.g. morue sèche, 230 kg. issues de morue et 54,750 kg. huile de foie de morue, chargé par M. H. Lecharpentier.	
(Sydney). Mary Eleonor, g. a. c. Gagnon, avec lest.	
18 (St-Malo). Vedette b-g. fr. c. Piat, avec 6,500 kg. huile et 6,000 kg. issues, chargé par M. Aug. Lemoine.	
19 (St-Jean de Terre-Neuve). Loraine, g. a. c. Tremay, avec lest.	
(Baie de Fortune). Landaise, g. fr. c. Bourgeois, avec sel.	
(Baie de Fortune). Terror, g. fr. c. Constantin, avec lest.	

Marées de la semaine

JOURS DU MOIS.	JOURS DE LA SEMAINE	PLEINES MER.		BASSES MER.	
		matin.	soir.	matin.	soir.
26	s.	5 35	5 59	11 55	11 55
27	D.	6 20	6 40	0 40	0 40
28	L.	6 59	7 16	1 49	1 49
29	u.	7 34	7 50	1 54	2 10
30	○	8 07	8 23	2 27	2 43
1	J.	8 40	8 56	2 58	2 44
2	v.	9 13	9 30	3 31	3 48

Le gérant et responsable, A. Lelandais.

ANNONCES ET AVIS

A partir du 13 Novembre, en cours de publication dans

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Illustré par Paul DESTEZ

LES TREMOR

LE GUÉ AUX BICHES SOLINGE FARGEAIS

Par M. CHARLES MIROUVEL

Le Romancier populaire des Derniers Kérandal, de Thérèse Valignat et du Péché de la Générale

Le premier numéro de ce récit dramatique roman sera envoyé gratuitement à toute personne qui en fera la demande et tout nouvel abonné de Novembre recevra aussi gratuitement, tout ce qui aura paru des romans de M. LAURICE DRACK et de M. BERNARD DEROSNE, aujourd'hui en cours de publication, et possédera ainsi en lecture trois romans complets.

10 cent. le Numéro de 6 pag. à chez tous les Libraires

ABONNEMENTS

Départements, 1 an, 8 fr. — 6 mois, 4 fr.

Pour tous les pays faisant partie de l'Union postale

1 an, 8 fr. 50. — 6 mois, 4 fr. 25

La Collection du Journal, qui se compose actuellement de 58 vol., forme une Véritable Bibliothèque, renfermant les Ouvrages des meilleurs Écrivains contemporains.

La facilité que nous offrons à nos Abonnés et à nos Lecteurs de prendre cette Collection en plusieurs fois, leur permet d'acquérir, sans détour apparent, les romans les plus importants de nos principaux Auteurs.

NOTA : Toute commande doit être accompagnée de son montant en mandat poste à de M. l'Administrateur.

PRIMES GRATUITES OFFERTES À TOUS LES A envoi franco sur demande affranchie d'un timbre et du Catalogue indiquant les divers offerts aux Abonnés et aux Lecteurs.

BUREAUX : RUE AMÉLOT, 64

IMPRIMER

A LELAND

SAINT-PIERRE ET NIORT

Rue Jacques-Cartier